



Bourse de
Montréal

Avis technique

15-003

DESTINATAIRES : Participants de la Bourse de Montréal (MX)

EXPÉDITEUR : Gestionnaire de l'accès au marché

OBJET : Nouveau mécanisme anti-opération fictive et nouvelles exigences du protocole A9

DATE : Le 10 avril 2015

Dans le cadre de sa stratégie visant l'amélioration du marché, la Bourse de Montréal (la « Bourse ») est heureuse d'annoncer l'adoption d'un nouveau mécanisme anti-opération fictive. Ce mécanisme empêchera les participants et leurs clients d'affecter involontairement des ordres d'achat ou de vente ou des cours se trouvant dans le registre central des ordres de la Bourse à des opérations qui entraîneraient une opération fictive ou de complaisance (« *wash trade* »). Ce contrôle du système s'effectuera seulement sur les ordres d'achat ou de vente et les cours pour lesquels une requête expresse est générée au moyen d'un identifiant anti-opération fictive.

Ce nouveau mécanisme optionnel sera disponible pour tous les participants de la Bourse **le vendredi 10 juillet 2015**.

Aperçu du mécanisme anti-opération fictive

Les ordres entrants d'un participant d'une même firme ne s'exécuteront pas contre ses propres ordres d'achat ou de vente ou ses cours si les deux côtés de l'opération présentent le même identifiant anti-opération fictive. Si un ordre entrant peut être exécuté contre un ordre d'achat ou de vente ou un cours de la même firme et lié au même identifiant anti-opération fictive, alors le système passera outre l'ordre d'achat ou de vente ou le cours passif et recherchera au même prix, un ordre qui émane d'une autre firme ou dont l'identifiant anti-opération fictive est différent. Si l'appariement n'est pas possible au même prix, sans égard à la priorité temporelle, les instructions fictive seront appliquées. Ces instructions anti-opération fictive entrantes détermineront les mesures enclenchées. Elles correspondront à l'un ou l'autre des scénarios suivants :

- **Annulation de l'ordre entrant (I)** - Lorsqu'un nouvel ordre entrant entraînerait une opération fictive sur un ordre d'achat ou de vente ou un cours passif, l'ordre entrant est automatiquement annulé.
- **Annulation de l'ordre passif de l'autre sens (O)** - Lorsqu'un nouvel ordre entrant entraînerait une opération fictive sur un ordre passif, l'ordre passif est automatiquement annulé.
- **Annulation de l'ordre entrant et de l'ordre passif de l'autre sens (B)** - Lorsqu'un nouvel ordre entrant entraînerait une opération fictive sur un ordre passif, les deux ordres sont automatiquement annulés.

Aperçu des éléments d'intérêt pour les participants

- Si le mécanisme anti-opération fictive passe outre un ordre d'achat ou de vente ou un cours, un message de type NO («*Overstepped Order/Quote Notice*») est transmis au participant dont l'ordre ou le cours a été ignoré.
- Les cours entrants ne sont pas soumis aux restrictions préventives en matière d'opérations fictives.
- Les cours passifs ne seront pas annulés. Les instructions anti-opération fictive entrantes pour les opérations fictives s'enclenchent uniquement lorsque l'opération s'exécuterait contre un ordre. Lorsque l'opération avortée aurait lieu contre un cours, l'annulation concerne toujours l'ordre entrant. Les instructions sont ignorées en contexte d'opération fictive.
- Lorsqu'un contexte d'opération fictive se présente au cours de la séance de pré-ouverture, l'annulation concernera toujours l'ordre entrant (les instructions visant l'ordre entrant sont ignorées).
- Le mécanisme anti-opération fictive ne s'applique pas aux ordres implicites.

Prière de se reporter aux guides des caractéristiques techniques et de conception des protocoles SAIL et FIX pour obtenir de plus amples renseignements concernant les éléments de conduite additionnels à l'égard du mécanisme anti-opération fictive.

La Bourse invite ses participants et ses fournisseurs indépendants de logiciels (FIL) à participer au développement technique de ce nouveau mécanisme. Ainsi, elle prévoit la mise en place de frais considérables pour l'annulation d'opérations fictives qui portent sur des contrats à terme ou des options sur contrats à terme. Les participants et les fournisseurs de logiciels planifiant prendre part au développement technique devront effectuer les tests de certification standards.

Les participants agréés sont invités à utiliser le mécanisme anti-opération fictive en adéquation avec la nature de leurs opérations de négociation et la structure de leur société. Ce nouveau mécanisme aidera les participants à prévenir le non-respect de l'interdiction à l'égard des opérations fictives. Prière de se reporter à l'article 6306 de la Règle 6 (« Manipulation ou pratiques trompeuses de négociation », à l'adresse https://www.m-x.ca/f_regles_fr/06_fr.pdf) ainsi qu'au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*.

En vue de prendre en charge ce nouveau mécanisme, une nouvelle version du protocole SAIL est disponible. De plus, une nouvelle version du fil du service Drop Copy est offerte pour supporter tous les messages additionnels liés au mécanisme anti-opération fictive. Pour obtenir un exemplaire de la liste des nouvelles caractéristiques de ces applications, prière de communiquer avec le centre d'assistance technique (coordonnées ci-après) ou avec Mark Bourcier, à mbourcier@m-x.ca.

Incidence technique sur le protocole SAIL

Le mécanisme anti-opération fictive sera intégré dans la version A9 du protocole SAIL.

En plus des champs relatifs au mécanisme anti-opération fictive et en prévision de l'adoption du Système d'identifiant international, la Bourse ajoute un champ supplémentaire de 20 caractères pour usage ultérieur («*filler*», dans la liste ci-après).

Type de message	Nom du champ	Changement
BD : Bulk Quote Data	AntiWashID	Nouveau champ (X) (8)
	Filler	Nouveau champ (X) (20)
OE : Order Entry OM : Order Modification	AntiWashID	Nouveau champ (X) (8)
	AntiWashInstruction	Nouveau champ (X) (1) Valeurs de champ possibles : B : CancelBothInboundOrderAndOppositeRestingOrder I : CancelInboundOrder O : CancelOppositeRestingOrder
	Filler	Nouveau champ (X) (20)
OX : Cross Entry	Filler	Nouveau champ (x) (20)
	Filler	Nouveau champ (x) (20) Nouveau message sortant
NO : Overstepped Order/Quote Notice		Message envoyé à un participant pour l'informer que le mécanisme anti-opération fictive a passé outre l'ordre d'achat ou de vente ou le cours du participant. Se reporter au guide des caractéristiques techniques du protocole SAIL pour obtenir de plus amples renseignements sur la structure des messages.
ER : Error Notice	Error Code	Nouvelles valeurs de champ : 0517 : Anti Wash Protection Is Forbidden For This Price Type 0518 : Anti Wash Protection Is Forbidden For This Quantity Term
KE : Order Acknowledgement		Nouvelles valeurs de champ :
KM : Order Modification Acknowledgement	Status	F : Order eliminated due to Wash Trade Prevention N : Order eliminated due to Wash Trade Prevention In Non trading State
KZ : Order Cancellation Acknowledgement		Q : Order eliminated due to Wash Trade Prevention against Quote T : Order eliminated due to Trade Limit exceeded ¹
NZ : Order Cancellation Notice (by system)		U : Eliminated due to Unpriced Leg ¹

¹ Sans rapport avec les opérations fictives

Incidence technique sur le protocole FIX

Le mécanisme anti-opération fictive sera intégré dans la version courante du protocole FIX (A4) et n'exige aucune mise à jour dans la configuration du profil. Toutefois, les tests de certification sont obligatoires pour tous les participants qui ont recours à FIX.

Type de message	Nom du marqueur	Changement
D : New Order - Single G : Order Cancel/Replace Request	Tag 7927 AntiWashId	Nouveau marqueur (x) (8)
	Tag 7928 AntiWashInstruction	Nouveau marqueur (x) (1) Valeurs de champ possibles : B : CancelBothInboundOrderAndOppositeRestingOrder I : CancelInboundOrder O : CancelOppositeRestingOrder
8 : Execution Report	Tag 7927 AntiWashId	Nouveau marqueur (x) (8)
	Tag 7928 AntiWashInstruction	Nouveau marqueur (x) (1) Valeurs de champ possibles : B : CancelBothInboundOrderAndOppositeRestingOrder I : CancelInboundOrder O : CancelOppositeRestingOrder
	Tag 7929 Order Action	Nouveau marqueur (x) (1) Valeurs de champ possibles : O : Overstepped Due To Wash Trade Prevention
	Tag 39 OrdStatus	Nouvelles valeurs de champ : F : Eliminated Due to Wash Trade Prevention N : Eliminated Due to Wash Trade Prevention In Non Trading State Q : Eliminated Due to Wash Trade Prevention Against Quote U : Eliminated Due to Unpriced Leg
	Tag 103 OrdRejReason:	Nouvelles valeurs de champ : 0517 : Anti Wash Protection Is Forbidden For This Price Type 0518 : Anti Wash Protection Is Forbidden For This Quantity Term

Incidence technique sur le service Drop Copy

Le mécanisme anti-opération fictive sera intégré à la version **A9** de Drop Copy et les tests de certification sont obligatoires.

Type de message	Nom du champ	Changement
KE : Order Acknowledgement KM : Order Modification Acknowledgement KZ : Order Cancellation Acknowledgement NZ : Order Cancellation Notice (by system)	PreviousRemainingQuantity	Nouveau champ (N) (8) ¹
	AntiWashId	Nouveau champ (X) (8)
	AntiWashInstruction	Nouveau champ (X) (1) Valeurs de champ possibles : B : CancelBothInboundOrderAndOppositeRestingOrder I : CancelInboundOrder O : CancelOppositeRestingOrder
	Filler	Nouveau champ (X) (20)
	Status	Nouvelles valeurs de champ : F : Order eliminated due to Wash Trade Prevention N : Order eliminated due to Wash Trade Prevention In Non trading State Q : Order eliminated due to Wash Trade Prevention against Quote T : Order eliminated due to Trade Limit exceeded ¹ U : Eliminated due to Unpriced Leg ¹
NT : Execution Notice NL : Leg Execution Notice NX : Execution Cancellation Notice	Filler	Nouveau champ (X) (1)
NY : Leg Execution Cancellation Notice	Filler	Nouveau champ (X) (20)
NO : Overstepped Order/Quote Notice		Nouveau message sortant Message envoyé à un participant pour l'informer que le mécanisme anti-opération fictive a passé outre l'ordre d'achat ou de vente ou le cours du participant. Se reporter au guide des caractéristiques techniques du service Drop Copy pour connaître la structure du message.

¹ Nouveau champ sans rapport avec les opérations fictives

Environnement général d'essai (GTE) et préparation à la certification

Les participants sont invités à faire l'essai de ce nouveau mécanisme dans l'environnement d'essai de la Bourse à leur convenance. Le mécanisme sera disponible dans cet environnement le vendredi 15 mai 2015.

Les tests de certification sont obligatoires à l'égard du mécanisme anti-opération fictive pour les protocoles SAIL et FIX et le service Drop Copy. Les clients qui prévoient mettre en œuvre le mécanisme

d'opérations fictives sur leurs systèmes devront demander des cas types et le formulaire de demande afin de fixer un rendez-vous pour la certification.

Les mises à l'essai de l'application et l'assistance technique à cet égard sont offertes du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30 (HNE). Les essais hors de l'horaire normal sont offerts sans assistance technique, du lundi au vendredi, de 1 h à 8 h (HNE) et de 16 h 30 à 22 h 30 (HNE).

Les documents relatifs aux protocoles SAIL et FIX ainsi qu'au service Drop Copy ont été mis à jour. Les versions suivantes font état du détail du mécanisme anti-opération fictive :

- *SAIL Business Design Guide for MX*, version 1.12
- *SAIL Specifications Guide for MX*, version 1.16
- *SOLA FIX Specifications Guide for MX*, version 2.11
- *SOLA FIX Business Design Guide for MX*, version 1.17
- *Drop-Copy SAIL Specifications and Business Design Guide for MX*, version 2.0

Coordonnées

Pour toute question ou tout renseignement, prière de communiquer avec le centre d'assistance technique.

Centre d'assistance technique
Numéro sans frais : 1 877 588-8489
Appels locaux : 514 871-7872
Courriel : samsupport@m-x.ca

Merci de votre collaboration.

Le gestionnaire de l'accès au marché